



Promesse de renouvellement d'un contrat à durée déterminée

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD de 6 mois, mon contrat se termine normalement le 19 janvier 2010. Mais le 8 décembre, il m'a été proposé par mon responsable lors d'un face à face le renouvellement de ce CDD pr une durée de 6 mois, que j'ai accepté le jour même. Le lendemain, lors d'une réunion d'équipe, la reconduction de mon contrat a été annoncée à mes collègues (j'étais absente en arrêt maladie).

Une semaine après vers le 17 décembre j'ai eu un léger différent avec mon responsable (sur la prise de mes congés et mes horaires 8h30-18h30 qui ne lui convenaient pas). Il en a parlé à son responsable et moi le lendemain je suis également allé voir son responsable afin de clarifier la situation.

Puis le 5 janvier, il m'annonce de nouveau en face à face que suite à ce différent qui a eu lieu 2 semaines avant je ne serais pas renouveler finalement, bien que professionnellement il n'a rien à me reprocher.

Est-il dans son droit?

Par Visiteur

Chère madame,

Une semaine après vers le 17 décembre j'ai eu un léger différent avec mon responsable (sur la prise de mes congés et mes horaires 8h30-18h30 qui ne lui convenaient pas). Il en a parlé à son responsable et moi le lendemain je suis également allé voir son responsable afin de clarifier la situation.

Puis le 5 janvier, il m'annonce de nouveau en face à face que suite à ce différent qui a eu lieu 2 semaines avant je ne serais pas renouveler finalement, bien que professionnellement il n'a rien à me reprocher.

Est-il dans son droit?

L'attitude de votre patron est injuste à votre égard, illégale de surcroît mais il va être très difficile d'obtenir gain de cause.

En effet, en matière de contrat à durée déterminée, la règle d'or est celle de l'écrit: Le contrat doit être écrit, de même que son renouvellement. Or, ici, l'offre de renouvellement a été uniquement faite à l'oral.

Il faudrait pouvoir prouver que l'employeur vous a bien promis votre renouvellement ce qui vous permettrait, le cas échéant, d'obtenir des dommages et intérêts.

Or, j'ai bien peur que cela soit votre parole contre la sienne sauf si vous parvenez à avoir des témoignages écrits de vos collègues présents à la réunion.

Très cordialement.